

Objectif général visé		Priorité
B : Restauration et maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation		*
Finalité de l'objectif		Actions liées
- Restaurer ou recréer des biotopes favorables au triton crêté dans les secteurs où l'espèce est identifiée.		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Secteur concerné
- Triton crêté		Zones humides (Saint-Maurice, dunes Guidel, étang de Lannéec)
Maîtres d'ouvrage potentiels	Autres partenaires potentiels	Financements potentiels
Propriétaires et gestionnaires de zones humides dont CEL, Cap l'Orient agglomération, COCOPAQ, SMEIL Communes, associations...	Entreprises privées, experts scientifiques	Contrats Natura 2000, MEEDDAT (FGMN)
Coût total estimé		
Selon devis et travaux effectués		
Enjeux et problématiques		
<p>L'espèce a été recherchée sans succès en 1999 dans les mares des dunes de Guidel (F. Herbrecht, Ouest-Aménagement). Il est signalé dans le plan de gestion de l'abbaye de Saint Maurice en limite du site. Sa présence sera à confirmer.</p> <p>Cette espèce en régression un peu partout en Europe. Elle est menacée par la réduction de son habitat : comblement des mares existantes par l'homme, les opérations de drainage ou encore par leur atterrissement naturel et à un arrêt de l'entretien des mares. Des opérations telles que le curage de fossés ou de mares menées sans précaution sont susceptibles de menacer des populations, notamment les larves. Les œufs et les larves sont menacés par la pollution et l'eutrophisation des eaux. Les poissons carnivores (Perche soleil, <i>Lepomis gibbosus</i>, centrarchidés), lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.</p>		
Mesures liées à l'objectif		
1. Mesures existantes, à pérenniser et développer		
Il n'y a pas de mesures existantes portant sur ce milieu.		
2. Mesures proposées		
<p>➤ <u>2.1 Prospection de l'espèce et de ses habitats dans le site Natura 2000 et ses alentours</u></p> <p>Une étude permettrait de confirmer le statut de l'espèce sur le site ainsi que les mares potentiellement favorable à l'espèce ainsi que celles réellement fréquentées.</p> <p>➤ <u>2.2 Protection stricte des habitats réellement utilisés par l'espèce</u></p>		

Mesures liées à l'objectif
1. Mesures existantes, à pérenniser et développer
➤ <u>2.3 Création de nouvelles mares dans des sites favorables et potentiellement colonisable</u>

Calendrier prévisionnel						
Mesure	Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
2.1 Étude	X	X				
2.2 Protection des mares à triton crêté			X	X	X	X
2.3 Création de nouvelles mares					X	X

Coûts estimatifs	
Mesure	Estimation
2.1 Étude	
2.2 Protection des mares à triton crêté	
2.3 Création de nouvelles mares	

Indicateurs de suivi de l'action	
Mesure	Indicateurs
2.1 Étude	Rendu de l'étude
2.2 Protection des mares à triton crêté	Nombre de mares faisant l'objet d'une contractualisation ou d'une protection
2.3 Création de nouvelles mares	Nombre de mares créées
Objectif	Évolution de la population de triton crêté